

104
COM

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE
LA SOLIDARITE NATIONALE

QUATRIEME RENCONTRE DU COMITE DIRECTEUR
DES PREMIERES DAMES POUR LA
PROMOTION
ECONOMIQUE DES FEMMES RURALES

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES
RURALES ET DE LEURS MECANISMES INSTITUTIONNELS

PAR MONSIEUR OUSMANE KA,
C.N./BCT DES PROJETS ET PROGRAMMES
MFSN

Novembre 2000

TERMES DE REFERENCE

RAPPEL DU CONTEXTE

Le Comité Directeur International (CDI) a été créé en 1992, suite au sommet de Genève sur la « **Promotion Economique des Femmes Rurales** ». Ce sommet avait été soutenu par le FIDA et fut la première réunion internationale organisée en soutien aux femmes rurales dans les pays en voie de développement.

Ce sommet a été l'occasion pour la communauté internationale de se pencher sur la situation de la femme rurale, de susciter un engagement politique au plus haut niveau et de mobiliser l'opinion publique internationale en mettant en évidence l'importance de la contribution économique des femmes rurales et l'étendue du potentiel inexploité.

Le CDI s'est vu confié un rôle de coordination des activités de suivi du Sommet de Genève, de liaison entre les différents organismes s'occupant de la problématique femmes et développement, et d'organisation des réunions d'évaluation sur la mise en œuvre de la déclaration et des principes qu'elle incarne.

Cette conférence de Dakar verra le mandat du Sénégal arriver à terme, et sera l'occasion :

- De solliciter éventuellement un nouveau mandat pour Madame WADE qui n'aura fait que terminer le mandat de Madame Elisabeth DIOUF. Ce nouveau mandat pouvant prendre la forme d'un mandat conjoint du Sous-régional des Premières Dames de l'Afrique de l'Ouest ;
- De se pencher sur les modifications des statuts du CDI, pour un élargissement du Comité Directeur International à, de nouveaux partenaires ;
- Et enfin de définir les nouvelles orientations stratégiques du CDI pour les deux prochaines années.

Introduction

Il s'agit de poser la problématique du Renforcement des Capacités des Femmes Rurales et de leurs mécanismes institutionnels, de préciser en quels termes se pose cette problématique, et comment elle peut être appréciée par les femmes rurales au Sénégal et en Afrique de façon générale.

Il s'agira d'identifier les programmes de renforcement des capacités des femmes rurales en cours et d'en mesurer leur pertinence et leur efficacité.

Ces programmes devront être analysées du point de vue de leurs objectifs, de leur ampleur, de leur coût et de leur durée. Il sera également important de s'interroger sur les mécanismes institutionnels mis en place de même que les design organisationnels proposés.

Il s'agira de faire une analyse situationnelle précise, eu égard à la thématique générale de la conférence.

Pour ce faire, il s'agira de procéder à :

1 - Analyse des programmes en cours et les contraintes liées aux dispositions institutionnelles de ces programmes

Identifier les principaux types de programmes de renforcement des capacités des femmes rurales ; les analyser et déterminer leur mode opératoire.

Quelles seraient les contraintes liées au plein développement de ces programmes (analphabétisme, santé, infrastructures rurales, équipements collectifs, etc) ; et qui handicapent le plein épanouissement des femmes rurales, leur accès à la terre, et aux autres facteurs de production : crédit, eau, intrants, etc...

Il faudra passer en revue ces contraintes, vérifier leur bien fondé et le caractère structurel, et/ou conjoncturel ; et vérifier en quoi le statut actuel de la femme rurale constituerait-il un handicap.

2. Stratégies à mettre en œuvre pour un renforcement des capacités des femmes rurales et de leurs mécanismes institutionnels

Y'aurait-il des stratégies à mettre en œuvre pour améliorer les capacités des femmes rurales ; en quoi consisteraient ces stratégies, et quelles devraient être les formes de solutions et de soutien.

3. Recommandations générales

- à l'adresse des Gouvernements et des Politiques ;
- à l'adresse des Organisations Internationales de Coopération ;
- à l'adresse des ONGs et des Organisations de la Société Civile.

INTRODUCTION

La problématique du renforcement des capacités constitue de nos jours une préoccupation majeure pour tous les spécialistes du développement.

Au demeurant, tous s'accordent à reconnaître son importance stratégique pour l'atteinte des objectifs de développement humain durable et l'émergence d'un leadership des groupes cibles.

C'est pourquoi, le renforcement des capacités figure parmi les lignes directrices et recommandations pertinentes du Sommet de Genève sur la Promotion Economique des Femmes Rurales et confirmées par toutes les rencontres subséquentes du Comité Directeur International.

La présente contribution, se propose, après avoir dégagé le contexte international et ses conséquences sur le statut des femmes rurales, de faire une analyse critique des stratégies et programmes de renforcement des capacités des femmes rurales et de leurs mécanismes mis en œuvre par les pays en développement dans le sillage des stratégies prospectives de Nairobi et de Beijing.

Au regard de la persistance des contraintes identifiées nous avons jugé utile de proposer une nouvelle approche du renforcement des capacités fondée sur le Genre tout l'illustrant de leçons tirées de quelques expériences récentes qui s'inscrivent dans cette perspective.

I. CONTEXTE INTERNATIONAL ET CONSEQUENCES SUR LE STATUT DES FEMMES RURALES :

1.1. Tendances aux changements et persistance de la pauvreté :

La Quatrième Rencontre du Comité Directeur des Premières Dames pour la Promotion Economique des Femmes Rurales, prévue du 22 au 24 novembre 2000, se tient dans un contexte international marqué par la globalisation de l'économie et les mutations rapides et profondes des sociétés humaines, entraînées par des progrès scientifiques et techniques sans précédent. De manière générale, de nouvelles opportunités pour une croissance économique soutenue et le développement de l'économie mondiale se présentent. La richesse des nations a été multipliée par sept au cours des 50 dernières années, les échanges commerciaux et les mouvements des capitaux s'intensifient à un rythme accéléré.

Cette tendance à l'établissement d'un cadre macro-économique favorable montre également l'existence de signes de redressement positifs au niveau de l'évolution des indicateurs sociaux de certains pays en développement.

En effet, au niveau macro-économique, le PIB en Afrique est passé de 2,9 % en 1997 à 3,3 % en 1999. Selon la Communauté Economique Africaine (CEA), la croissance économique a été de 3,6 % pour l'Afrique de l'Ouest et 4,9 % pour l'Afrique centrale.

Sur le plan social, il a été noté dans certains pays en développement, une baisse relative de la mortalité infantile et une augmentation des niveaux de scolarisation des enfants et d'alphabétisation des adultes.

L'environnement socio-politique et juridique de beaucoup de pays en développement s'est nettement amélioré. D'après une étude réalisée par une ONG spécialisée « Freedom House » (Freedom in the World Survey-Survey Methodology), 25 pays africains regroupant 61,6 % de la population du continent ont amélioré positivement leur environnement socio-politique et juridique, tandis que 22 autres pays ont maintenu leur situation de 1995. En effet d'importantes mesures politiques et institutionnelles ont vu le jour ces dernières années avec l'émergence de régimes démocratiques s'inscrivant dans une dynamique de déconcentration des pouvoirs de l'administration centrale et de décentralisation au profit des collectivités locales, créant ainsi les conditions d'une plus large participation des populations à la vie publique.

Différents mécanismes de concertation et de consultation impliquant la société civile à travers les ONG et les organisations communautaires de base (OCB) ont été également mis en place dans plusieurs pays du Tiers Monde, aussi bien en Afrique, qu'en Asie et en Amérique latine. Ces changements positifs encouragés pour un vaste mouvement de mobilisation de la Communauté Internationale à travers les Conférences mondiales du Caire sur les Populations et le développement, de Beijing sur les femmes et de

Copenhague sur le développement Social, ont permis à certains observateurs de saluer le nouveau millénaire comme un symbole d'espoir.

Paradoxalement, cette tendance au redressement du cadre macro-économique et politique international cohabite avec la persistance d'une pauvreté structurelle dans la plupart des pays en développement. Le fossé entre les riches et les pauvres s'accroît davantage dans de nombreuses sociétés, de même que l'écart entre pays développés et pays en voie de développement ne cesse de s'élargir. Il est en effet établi qu'en 1996, la part de l'Afrique dans les échanges commerciaux mondiaux était inférieure à 2% et que cette dernière ne recevait que 2% de l'investissement direct venant de l'extérieur. Par ailleurs, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté représentait déjà en 1995, 1 milliard 200 millions.

Selon le Rapport Mondial du PNUD sur le Développement Humain- 1995, l'Afrique subsaharienne comptait 250 millions de personnes, les Etats arabes 73 millions, l'Asie de l'Est 170 millions, l'Asie du Sud 560 millions, l'Amérique latine et les Caraïbes 110 millions.

La situation ne semble guère reluisante, pour le moyen terme, si on se réfère aux projections de la Banque Mondiale qui considère que 1,5 milliard de personnes vivront avec un dollar par jour au début du nouveau millénaire.

Cette progression s'expliquerait pour l'Afrique Subsaharienne, entre autres facteurs par la quasi-stagnation de la croissance des revenus par habitant (2,1 % sur la période 1991-1997), le faible accès des populations aux ressources productives et aux services sociaux de base (éducation, santé, eau et Assainissement etc...), la progression de la pandémie du VIH-SIDA et de faibles perspectives de croissance économique tirée par l'agriculture (3,1 % sur la période 1999-2005).

Sur le plan socio-politique et juridique, malgré l'émergence de pays démocratiques et l'existence de nouveaux espaces de dialogue et de concertation entre l'Etat et la société civile, de sérieuses menaces de conflits militaires, politiques, ethniques et religieux, de violations des droits humains avec leurs corollaires les déplacements massifs de réfugiés, s'installent dans certains pays d'Afrique.

Cette situation est encore plus alarmante au niveau des conditions de vie et de la position sociale des femmes rurales.

2.2./ Conséquences sur le statut des femmes rurales

Toutes les études et recherches réalisées ces dernières années par les différentes institutions internationales reconnaissent que la pauvreté est inégalement répartie entre hommes et femmes.

Selon le Rapport mondial sur le Développement Humain (1995), les femmes représentent, 60 à 70 % des 1,3 milliard de personnes vivant actuellement dans la pauvreté. Ce pourcentage varie d'une zone géographique à un autre dans les différents pays en développement.

Le tableau ci-dessous illustre, à partir de 114 pays, l'importance du pourcentage des femmes parmi les pauvres dans certaines régions :

Régions	Femmes rurales en dessous du seuil de pauvreté	
	Effectifs estimés	% des Femmes parmi les pauvres
Asie du Sud et de l'Est	374 millions	59%
Afrique Subsaharienne	129 millions	63%
Proche Orient et Afrique du Nord	18 millions	66%
Amérique Latine et Caraïbes	43 millions	57%
Total des 114 pays	564 millions	60%

(source Juzairy et al. 1992)

Cette féminisation de la pauvreté s'explique par le statut social peu valorisant des femmes, principalement rurales, qui se traduit par l'existence de disparités criardes au niveau de l'accès aux ressources productives, aux services sociaux de base et aux pouvoirs de décision. Alors que les femmes assurent entre 51 et 80 % de la production agricole (**FAO-1995**) en Afrique, elles ne reçoivent que moins de 10 % des crédits accordés aux petits exploitants et 1 % du total des crédits agricoles. Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain du PNUD-1995, sur les 5,8 milliards de dollars accordés en 1990 par les banques multilatérales aux pays en développement, seulement 5 % ont été perçus par les femmes.

En raison des multiples pesanteurs socio-culturelles, ces dernières n'ont pas accès à la terre, aux équipements et services agricoles, alors qu'elles représentent 60 % de la force de travail du monde rural et 19 à 60 % des Chefs de ménage dans les zones rurales avec la migration des hommes vers les villes. De plus, les femmes rurales ne constituent que 17 % du personnel de vulgarisation en Afrique. Ces pratiques discriminatoires expliquent, entre autres facteurs, la faible productivité du secteur agricole, par essence porteur de croissance, d'emplois et de revenus.

La vulnérabilité des femmes est encore plus manifeste en matière de santé, en raison de leur rôle reproductif prépondérant dans les sociétés africaines, leur surcharge de travail, les mariages précoces et leur manque de revenus, qui les exposent à des risques de mortalité pendant leur grossesse. (400 à 1200 décès pour 100 000 naissances vivantes en Afrique Subsaharienne).

La faible couverture des services de santé et la qualité des prestations constituent, également, des risques d'aggravation de la vulnérabilité des femmes à toutes sortes de maladies notamment la pandémie du SIDA qui connaît une évolution de plus en plus inquiétante chez les femmes.

- * Le taux de prudence chez les adultes en Afrique subsaharienne était de 8 % (le taux le plus élevé de toutes les régions) et 55 % des nouveaux cas d'infection concernant les femmes selon l'ONU-SIDA.

S'il est établi que des progrès considérables ont été faits ces dernières années en matière de scolarisations des jeunes filles et d'alphabétisation des femmes, il n'en demeure pas moins vrai que des disparités réelles existent.

En effet, selon l'UNESCO, en 1995, 66% des hommes contre 47% des femmes étaient alphabétisés en Afrique Subsaharienne. En matière de scolarisation, les disparités entre filles et garçons sont encore plus visibles, après l'école primaire et principalement dans les disciplines scientifiques.

Ces disparités constatées au niveau de l'accès à l'éducation et à la formation sont à la base des difficultés que rencontrent les femmes pour participer activement aux prises de décision et assurer tout le leadership attendu de leur part et de leurs mécanismes institutionnels. Selon la Plate-forme Africaine des Femmes de Dakar de 1994 : « **l'éducation est un instrument de pouvoir pour les femmes et pour les hommes. Elle ouvre de nouvelles perspectives, élargit l'horizon social et intellectuel de l'individu et conduit à un meilleur choix de vie, en particulier le choix du bon système de gouvernement...** ».

II. ANALYSE DES STRATEGIES ET PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES ET DE LEURS MECANISMES INSTITUTIONNELS ISSUS DU SOMMET DE NAIROBI

L'évolution du contexte international et ses conséquences sur le statut des femmes rurales dominé par des disparités criardes entre hommes et femmes au niveau de l'accès aux opportunités politiques, économiques et financières justifient à plus d'un titre, la pertinence et l'opportunité du choix du thème sur la problématique du Renforcement des capacités.

En inscrivant au titre de leurs engagements et priorités, la promotion du Renforcement des capacités des Femmes Rurales et de leurs mécanismes institutionnels, les Premières Dames, ont voulu encourager les

gouvernements et tous les acteurs du développement à inscrire leur démarche dans la recherche de l'égalité et de l'équité dans l'accès aux pouvoirs de décision et aux ressources productives.

C'est dans ce sillage que s'inscrit la Plate-Forme de Beijing de 1995 : « **Une participation égale des femmes et des hommes à la prise de décisions établira un équilibre et correspondra mieux à la composition de la société, ce qui est nécessaire au renforcement de la démocratie et à son bon fonctionnement.**

L'égalité dans la prise de décision donnera aux femmes un poids qui seul permettra l'intégration d'une perspective égalitaire dans l'élaboration des politiques.

L'égalité de participation aux prises de décision n'est pas seulement une question de justice et de démocratie, on peut y voir aussi une condition nécessaire pour que les intérêts des femmes soient pris en considération ».

Dans le but de favoriser l'atteinte de ces options stratégiques plusieurs pays en développement ont pris d'importantes mesures politiques institutionnelles et juridiques.

L'Indicateur de la participation des Femmes (IFP) au développement de leur pays, introduit par le Rapport mondial sur le Développement Humain PNUD-1995 nous permet non seulement d'apprécier les progrès réalisés par les pays mais également le niveau de performance des mécanismes institutionnels mis en place. Cet indicateur est évalué à partir de trois variables :

1. Le niveau de participation des femmes à la décision politique (mesuré d'après leur représentation au Parlement)
2. Leur accès à la vie professionnelle (mesuré d'après leur part dans les fonctions administratives et d'encadrement et les professions libérales, spécialisées et techniques) et
3. Leur capacité de gain (mesuré par l'accès aux emplois et aux revenus) ».

Cette approche qui met l'accent sur ce que **Mahtub Ul Haq** appelle « **les obstacles à l'exploitation des opportunités économiques et politiques par les femmes** », n'intègre pas dans toute sa dimension, la société civile, à travers ses stratifications organisationnelles qui constituent des espaces d'exercice du pouvoir, de dialogue, de construction de vision de développement, De plus elle ne prend pas en compte les questions de contrôle et de responsabilité.

Néanmoins elle nous permet d'apprécier les progrès accomplis en matière d'émancipation politique des femmes en Afrique. Ainsi on peut constater que les femmes ne représentent en Afrique que 11% des membres des assemblées législatives nationales, contrairement à l'objectif de 30% des

femmes dans les organes de décision fixé par le Sommet de Beijing qui s'inscrit dans les stratégies prospectives de Nairobi de 1985.

Selon les mêmes sources, les femmes ne constituaient en janvier 1997, que 10,4% des représentants élus au parlement. A cet effet, l'Afrique du Sud avec 29,3%, le Mozambique 25,2%, les Seychelles 23,5%, la Namibie 21% et l'Ouganda 21,2%, sont considérés comme des exceptions en termes de représentation des femmes à l'Assemblée Nationale. Cette situation ne reflète pas la part des femmes rurales parmi les élues, ni dans les institutions consultatives à caractère économique. Par contre les statistiques des dernières élections municipales et rurales du Sénégal de 1996 nous permettent d'apprécier la place des femmes rurales dans les collectivités locales : sur 9.052 conseillers ruraux, 1.043 sont des femmes.

- Sur le plan des dispositions institutionnelles, on constate partout en Afrique une diversité des mécanismes mis en œuvre au niveau gouvernemental et au niveau de la société civile.

La nature et les types de mécanismes varient en fonction des réalités de chaque pays.

Pour l'essentiel, au niveau étatique, les mécanismes qui ont vu le jour en Afrique s'articulent autour de : Ministères à vocation transversale chargés de la Condition Féminine, des Affaires Sociales ou de la Famille et de la Solidarité Nationale, de ministères délégués ou de Secrétariats d'Etat.

- S'agissant de la société civile, elle s'est souvent organisée autour du mouvement associatif féminin sous forme d'associations à but non lucratif, de Groupements de Promotion Féminine (GPF) érigés en Fédération Nationale et Groupements d'Intérêt Economique, du mouvement des ONG nationales avec l'existence de consortium ou de réseaux thématiques, etc.

L'expérience sénégalaise pourrait servir de cas d'illustration.

En effet, le Sénégal a connu depuis 1976 une importante évolution institutionnelle en matière de promotion des femmes. Passant de Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, Ministère de la Femme, de l'Enfant et la Famille en 1991 devenu Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale en avril 2000 avec 3 Directions chargées respectivement du Bien-Etre Familial, du Développement Communautaire et de l'Action Sociale, nonobstant l'existence de Services rattachés au Cabinet à savoir le Centre National d'Information et de Documentation de la Femme, le Bureau de Coordination et de Suivi des Projets et programmes et l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés.

Ce dispositif institutionnel, est complété par un Comité Interministériel et une Commission Nationale de la Femme regroupant les points focaux du

Ministère au sein des autres départements, les représentants des organisations féminines et les ONG.

Au niveau de la Société civile, on peut citer d'importantes organisations fédératives :

- la FNGPF créée en 1984, regroupe plus de 5 000 groupements pour environ 1 050 000 membres répartis sur toute l'étendue du territoire.
- La FAFS créée en 1977 regroupant plus de 300 associations membres principalement au niveau des capitales régionale et départementales
- Le Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF) spécialisé dans la défense des droits et le leadership féminin.
- La fédération des ONG du Sénégal qui regroupe plus de 2000 organisations paysannes dont 65 % des membres sont des femmes.
- Les ONG regroupées au sein du Conseil des ONG d'Appui au Développement qui regroupe plus de 250 structures membres qui interviennent dans différents domaines d'activité dont la promotion des femmes rurales.

Le cadre d'intervention et de coordination des actions des ONG est régi par le décret 96-103 du 8 février 1986. Ce cadre institutionnel au niveau étatique ou de la société civile est quasi identique dans les différents pays en développement avec des spécificités politiques, sociales ou culturelles.

Les programmes de renforcement des capacités sont en général appuyés par des partenaires extérieurs et s'inscrivent dans le cadre de l'application des stratégies prospectives de Nairobi qui mettaient l'accent **sur le concept d'intégration de la Femme dans le Développement** à travers la satisfaction des besoins pratiques. Les stratégies de renforcement des capacités portaient essentiellement sur des formations alphabétisation de type fonctionnel liées à la réalisation d'activités génératrices de revenus.

On peut citer les projets soutenus par l'UNIFEM, le PNUD et le BIT dans les pays de la sous-région et relatif à l'allègement des travaux de la Femme, à l'appui technique et technologique aux Groupements Féminins Ruraux, pour la transformation des produits agricoles et halieutiques à l'accès aux caisses d'épargne et de crédits, aux banques céréalières etc...

De manière générale, les différentes stratégies et programmes de renforcement des capacités des femmes rurales et de leurs mécanismes institutionnels ont beaucoup contribué à l'amélioration des conditions de vie des groupes cibles à l'élévation de leur niveau de conscience et d'engagement autour d'objectifs spécifiques précis.

Toutefois l'analyse de la nature et des types des mécanismes en question, leurs mandats dans le cadre du contexte actuel et des exigences d'auto-développement des femmes, des enjeux et défis pour le futur du développement nous oblige à relativiser leurs performances et l'impact réel de leurs actions dans une perspective de changement de la position sociale des femmes rurales.

La nature de leurs mandats et les leviers juridiques, humains et logistiques ainsi que leur position dans le dispositif gouvernemental ou dans la société civile, constituent des contraintes objectives quant à leur capacité à impulser les modifications des relations inégalitaires entre les hommes et les femmes.

L'absence de vision globale partagée du développement dotée de mécanismes et procédures de planification à tous les stades de définition des politiques nationales, suivant une démarche participative constituent également des contraintes pour faire assurer audits mécanismes institutionnels le rôle stratégique attendu.

De plus la part contributive des mécanismes nationaux chargés de la promotion de la femme dans les investissements publics des pays concernés, ne dépassait guère 1 à 7 % des secteurs sociaux, alors qu'elle devait être de l'ordre de 50 % de taux de priorité sociale.

De plus, si dans l'ensemble, **la fonction participation** voire mobilisation sociale autour des projets spécifiques susceptibles de satisfaire les besoins pratiques des femmes rurales est souvent prise en compte, il y a lieu de noter que l'impact attendu du point de vue **maîtrise et contrôle** des structures de décision et des opportunités de ressources économiques, financières et productives demeure encore mitigé.

En effet, le concept IFD qui constituait la toile de fond des stratégies et programmes de renforcement des capacités des femmes rurales avait des limites objectives pour pouvoir impulser les dynamiques de changement de la société africaine principalement dominée par des stéréotypes et des construits sociaux fondés sur le sexe.

Les stratégies IFD n'étaient pas inscrites dans une perspective de **transformation du pouvoir potentiel** des femmes rurales en **pouvoir réel**.

La démarche qui consistait à améliorer les conditions de vie des femmes rurales à travers la satisfaction de leurs besoins pratiques ou formationnels utilitaires, sans modifier de manière substantielle et durable les relations inégalitaires entre hommes et femmes, ne pouvait guère transformer leur position sociale.

L'analyse Genre n'était pas réellement prise en compte dans la définition et la mise en œuvre de ces stratégies et programmes. L'analyse différenciée des rôles des hommes et des femmes dans la conduite des programmes leur

accès aux ressources et à la prise de décision n'était pas encore à l'ordre du jour des enjeux et défis à résoudre.

La persistance de cette situation qui inhibe le potentiel d'initiative et d'aptitude des femmes rurales, nécessite une nouvelle approche du renforcement des capacités des femmes rurales et de leurs mécanismes institutionnels prenant en compte l'analyse Genre.

III. POUR UNE NOUVELLE APPROCHE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES RURALES ET DE LEURS MECANISMES INSTITUTIONNELS FONDEE SUR LE GENRE

3.1. Approche conceptuelle et stratégies de mise en œuvre

Une approche de renforcement des capacités qui se veut **durable** doit tenir compte de ce que **Kate Young** appelle le **Potentiel transformateur** ou **redistributeur** qui vise à modifier qualitativement les rapports entre hommes et femmes dans une perspective de partenariat, dans l'égalité et l'équité.

Il s'agira de renforcer le potentiel d'initiatives et de capacités des femmes rurales en combinant leurs **besoins pratiques** et leurs **intérêts stratégiques**.

Le renforcement des capacités en tant que **processus permanent d'exercice du pouvoir, de construction de leadership** permet aux bénéficiaires individu ou institution, d'affirmer leur autonomie de choix stratégiques et d'initiatives opérationnelles.

Il est au cœur de la démocratie et répond à un souci de justice sociale, d'égalité, d'équité, de rationalité économique et de transparence dans l'accès et l'utilisation des opportunités de ressources offertes à chaque communauté.

Comme le soulignait le Rapport des Gouverneurs du Groupe de la Banque Mondiale en 1998, les capacités sont généralement reconnues comme le « **CHAINON MANQUANT** » pour atteindre un développement durable en Afrique. Le renforcement des capacités est partie intégrante du processus de développement, il doit être continu, dynamique et constituer un dispositif transversal de tous les politiques, projets et programmes de promotion des groupes cibles.

Par le passé, le renforcement des capacités a souvent été synonyme de formation à court terme, orienté vers l'individu, la nature de la tâche ou de l'activité qu'il exécute.

Or de nos jours, il doit s'inscrire dans une **vision globale** et **holistique** apte à favoriser l'identification correcte des mécanismes et **facteurs d'influence**

qui régissent et perpétuent les déficiences et les rapports inégalitaires de pouvoir dans la société et concernant tous les corps du tissu social.

Il doit permettre d'analyser les questions de genre, les dynamiques propres à chaque organisation et groupe social, les inter-relations entre les populations et les décideurs politiques, économiques ou financiers.

Enfin, le renforcement des capacités doit produire chez les bénéficiaires des **changements d'attitude** et de **comportement**, le réflexe de **durabilité** et **d'appropriation** des politiques et projets qui les concernent, **d'auto-responsabilisation**, de **savoir faire** et de **savoir-être**.

Les stratégies mises en œuvre doivent permettre d'agir sur plusieurs niveaux :

- la perspective individuelle au niveau du changement de comportement et d'attitude de chaque femme rurale .
- La perspective organisationnelle et institutionnelle à travers les structures et formes d'organisation des femmes rurales (association, groupements de promotion féminine, organisations communautaires de base, ONG etc...)
- La nature de la tâche ou de l'activité à exécuter
- Les outils de gestion, de planification et de suivi-évaluation stratégiques et opérationnels.
- Les moyens de mobilisation de ressources, d'identification de partenaires stratégiques ou de « **dépositaires d'enjeux** », à travers le lobbying et les techniques de négociation
- l'information sur les enjeux du développement et la diffusion des meilleures pratiques
- l'élaboration d'un Plan de transfert des connaissances et des responsabilités
- la pérennisation institutionnelle dans le respect des règles de transparence et de démocratie interne.
- L'établissement d'un environnement juridique et fiscal favorable.

Comme on peut le constater, le renforcement des capacités vise surtout à **accroître les pouvoirs de décision** et les **moyens d'actions** des femmes rurales individuellement ou à travers leurs mécanismes institutionnels de promotion, d'organisation et d'intervention. Il élargit ainsi leur **visibilité** et leur champ d'action de manière **plus professionnalisée** pour pouvoir participer en toute connaissance de cause et de responsabilité dans les

différents espaces de réflexion de formulation des politiques, projets et programmes qui concernent leur environnement. Cette démarche qui se veut participative globale, intégrée et décentralisée doit favoriser également la création de réelles **dynamiques d'échanges** et de **collaboration** à travers un système de « **reseautage** » ou **d'alliances stratégiques** entre tous les agents porteurs de changement.

Elle contribue ainsi à la construction d'un **nouveau paradigme** du **développement** apte à **restaurer** et **valoriser** le rôle et la place de la société civile et principalement des femmes rurales, leur pouvoir d'anticipation et d'innovation, leur esprit d'entrepreneurship et de créativité.

L'opérationnalisation de cette nouvelle approche conceptuelle et stratégique de renforcement des capacités des femmes rurales et de leurs mécanismes institutionnels trouve donc toute sa **substance** et la **plénitude** de ses domaines d'intervention dans l'**analyse Genre**.

L'analyse Genre permet en effet en tant que vision du Développement et outil de planification, d'identifier les rôles reproductifs, productifs et communautaires des hommes et des femmes, la nature et les valeurs des organisations, les relations inégalitaires ou non qui existent entre les différents acteurs, leurs potentiels d'initiative et de capacités en vue de les mobiliser pour des **objectifs communs de développement humain durable**.

Elle permet aussi d'analyser la nature de ces relations à partir de plusieurs niveaux d'observation dont notamment :

- le niveau inter-personnel , familial et communautaire
- le niveau institutionnel ou organisationnel
- le niveau socio-économique plus exactement l'organisation et la gestion des moyens de production.

Il est dès lors établi que l'analyse Genre **englobe** et **transcende** du point de vue vision du développement et mode opératoire d'investigation sociologique et scientifique le processus de renforcement des capacités.

Vu sous cet éclairage, il nous semble utile de proposer quelques cas d'illustration de l'expérience sénégalaise de renforcement des capacités des femmes rurales ou de leurs mécanismes institutionnels.

B/ Leçons à tirer de certaines expériences de renforcement des capacités des Femmes rurales et de leurs mécanismes prenant en compte les questions de Genre et de Durabilité.

Les expériences de renforcement des capacités selon l'approche Genre ne sont pas encore, à notre connaissance, modélisés du point de vue conceptuel et opérationnel.

Toutefois, des cas d'illustration s'inscrivant dans une démarche participative globale et intégrée prenant en compte les objectifs de transfert de connaissances et de responsabilités, l'accès et le contrôle des ressources dans une perspective d'un Développement Humain Durable existent au Sénégal.

Nous pouvons à cet effet citer :

- 1) **Le Projet d'Appui aux Groupements Féminins et la composante Statut de la Femme du PDRH** financés respectivement par la BAD/FND et la Banque Mondiale depuis 1992. Ils couvraient plusieurs composantes inter-reliées et qui contribuaient à accroître le pouvoir de décision et les moyens d'action des femmes à savoir : l'éducation, la formation alphabétisation, l'EC, la réalisation de cases-foyers et de garderies socio-éducatives et sanitaires des enfants, l'accès au crédit, les infrastructures hydrauliques.

Les actions mises en œuvre touchent plus de 25 000 femmes pour chaque projet et leurs organisations communautaires. Au niveau de chacun des projets, il a été mis en place des procédures et mécanismes d'échange pilotés directement par les bénéficiaires. D'autres actions de développement des capacités des femmes rurales ont été réalisées.

La FNGPF en tant que partenaire privilégié du Projet d'appui aux groupements féminins a eu à bénéficier d'une rétrocession du Fonds de crédit BAD d'un montant de 600 millions F.CFA et d'un appui institutionnel constitué d'experts et de moyens logistiques.

Les résultats positifs de ces deux projets ont permis au MFSN de bénéficier de nouveaux financements de plus de 45 milliards de F. CFA de la part des mêmes partenaires extérieurs dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et suivant l'approche Genre et Développement.

- 2) **Le Projet d'Appui aux ONG financé par l'USAID.** Il constitue des prototypes les plus parfaits en matière de renforcement des capacités des organisations de base et des ONG, même si rien ne nous permet d'identifier dans ses outils d'analyse et de prise de décision, le recours systématique à une approche Genre.

Néanmoins sa démarche axée sur l'utilisation combinée de trois niveaux d'observation et de sélection des partenaires à la base nous paraissent pertinente en matière de renforcement des capacités à savoir :

- la MARP qui est un processus participatif pluridisciplinaire et itératif pour vérifier l'appropriation du projet par les bénéficiaires.

- Le diagnostic institutionnel de l'organisation afin d'identifier les besoins en renforcement des capacités institutionnelles, éventuellement.
- La certification financière pour vérifier l'existence ou non de procédures et systèmes de gestion et de comptabilité fiables.

Les stratégies de renforcement des capacités à mettre en œuvre visent essentiellement ces trois niveaux d'intervention en prenant en compte l'impératif d'élaborer un plan de transfert des connaissances et des responsabilités.

L'égalité entre les sexes avec une forte responsabilisation des femmes est un critère incontournable pour toute sélection de projet par le Comité de Pilotage présidé par un représentant du Ministère chargé de la promotion de la Femme. Les femmes sont également fortement responsabilisées dans les comités de gestion des infrastructures villageoises.

Plus de 21 millions US ont été injectés au niveau de 31 organisations de base retenues qui ont eu aussi à bénéficier d'appui institutionnel sous forme de moyens logistiques (ordinateurs, véhicules tout terrain).

3) **Le Projet réseau Afrique 2000 financé par le PNUD** constitue également une expérience fort intéressante en matière de renforcement des capacités des OCB et principalement la promotion d'un leadership féminin rural dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Il a pu développer des cadres de concertation et d'échange particulièrement pertinents à savoir :

* **Le Fonds d'Appui à l'Environnement et au Développement** qui est un mécanisme d'octroi de crédit-révolving géré directement pour et par les femmes pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et assurer la durabilité des activités en matière d'environnement.

* **Les Centres d'Appui à l'Environnement Rural (CAER)** qui constituent des lieux privilégiés de renforcement des capacités des paysans relais chargés par la suite de démultiplier la formation acquise dans la perspective d'un entrepreneuriat rural prenant en compte l'environnement de manière durable.

Un dispositif d'auto-évaluation par les bénéficiaires des projets est également mis en œuvre afin de les aider à mesurer le degré de leur compréhension du projet et leur niveau d'appropriation. D'importantes initiatives en matière de réseautage y sont également développées et facilitent les échanges d'expériences entre communautés de base.

La **modélisation** de cette expérience notamment à **Sébikhotane** avec des **jeunes filles urbaines scolarisées** mais qui ont accepté de s'investir dans l'**entrepreneuriat rural** avec le système « **Goutte à Goutte** » a permis sa

replicabilité dans le Programme Elargi de Lutte contre la pauvreté financé par le PNUD dans le département de Bambey et prochainement dans le programme « **SENEGAL AGRICOLE** » en partenariat avec l'**UNIVERSITE de MINNESOTA** aux USA ;.

- 4) **Le Fonds de Développement local de Kédougou d'appui à la décentralisation et à la lutte contre la pauvreté financé par le FENU et le PNUD** a également permis la modelisation d'un système de renforcement des capacités des OCB et des femmes rurales suivant une **approche holistique de gestion des terroirs** villageois à partir des besoins pratiques et stratégiques des acteurs pour un montant de 3 290 000 US. Il a à cet effet développé les capacités des acteurs à construire une vision partagée de leur développement local, à planifier et gérer leurs ressources à exécuter directement ou à sous-traiter la réalisation de leurs infrastructures communautaires (Ecole, dispensaires, ouvrages hydrauliques, pistes de production) dans le cadre de programmes pluriannuels d'investissements et de dotations financières par communauté rurale.

Il a eu en outre à développer des cadres de concertation et de suivi au niveau local (Comités Villageois de Développement et Comité Départemental de Développement).

Les femmes rurales sont fortement représentées à tous les niveaux et espaces de décisions communautaires.

Ces exemples, malgré leur importance et leur contribution réelle au renforcement des capacités sont encore loin de réaliser **l'objectif stratégique de systématisation de la prise en compte de l'approche genre dans les politiques, projets et programmes de développement**, apte à permettre aux femmes rurales non seulement de participer aux prises de décision mais d'accéder aux opportunités de ressources productives et de les contrôler ainsi qu'aux moyens stratégiques et juridiques dans le sens d'un **changement fondamental de leur position sociale** et des relations inégalitaires qui prédominent encore dans nos sociétés.

IV - RECOMMANDATIONS

4.1 - A l'adresse des Gouvernements et des politiques

a - Promouvoir la participation effective des femmes et de leurs mécanismes institutionnels à l'exercice du pouvoir politique, économique et social au niveau national et local.

b - Promouvoir la prise en compte de l'approche genre dans la planification nationale, régionale et locale par la systématisation de politiques, projets et programmes sectoriels disposant d'indicateurs d'impact objectivement

vérifiables en genre dans toutes les phases de formulation, d'exécution et de suivi évaluation.

c) Créer et développer des Banques de Données désagrégées par sexe et leur intégration dans les systèmes et observatoires de suivi des conditions de vie des ménages.

d) Promouvoir la participation équitable des femmes rurales à la croissance de l'économie, leur accès et contrôle aux retombées, principalement dans le secteur agricole.

e) Promouvoir une approche globale, intégrée et participative dans la formulation de tous les projets et programmes avec l'inclusion systématique d'un dispositif transversal de renforcement des capacités.

f) Contribuer à la mise en place d'un environnement propice à la scolarisation des filles et à l'alphabétisation des femmes avec l'utilisation de systèmes de discrimination positive pour l'accès et le maintien des filles dans les branches scientifiques notamment à vocation agricole.

g) Encourager l'accès des femmes rurales aux services de vulgarisation des techniques agricoles aux équipements et intrants en leur allégeant les charges fiscales.

h) Favoriser par des systèmes appropriés l'accès des femmes rurales aux ressources financières allouées au secteur agricole et à la lutte contre la pauvreté.

i) Elaborer et mettre en œuvre des programmes sociaux destinés aux femmes rurales en réaffectant les économies dégagées par l'allègement de la dette aux secteurs sociaux par le biais, notamment de l'initiative 20/20.

j) Accroître les investissements publics dans la recherche agricole afin de les orienter vers la satisfaction des besoins pratiques et stratégiques des femmes rurales.

k) Contribuer au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des institutions gouvernementales et des mécanismes de la société civile chargés de la promotion des femmes rurales.

3.2 - A l'endroit des ONG et des Organisations de la Société civile

a - Affirmer leur leadership dans la définition et la mise en œuvre des politiques, projets et programmes nationaux et locaux qui les concernent.

b- Assurer un meilleur suivi et une répliquabilité des programmes de renforcement de leurs capacités et des expériences réussies.

c- Développer la solidarité entre elles par l'information, la communication, la concertation et la recherche de synergies à travers des systèmes de réseautage au niveau national, régional et local, dans les différents espaces de pouvoir, de négociations et de décisions stratégiques.

d- Développer l'esprit d'entrepreneuriat féminin rural en dépassant le mimétisme des petits projets collectifs à impact mitigé et s'orienter vers un cadre légal d'intervention adapté aux mutations en cours en matière d'auto-développement.

3.3 – A l'endroit des Organisations internationales

- Appuyer les échanges d'informations et de techniques entre les organisations de femmes rurales à travers des matériels didactiques en langues nationales et des voyages d'études ;
- Soutenir la prise en charge de l'approche Genre dans les Politiques et Programmes de Développement
- Promouvoir la mise en œuvre des mécanismes de l'Initiative 20/20, de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PTE) et de l'accroissement de l'Aide publique au développement en faveur des secteurs sociaux et en particulier les femmes rurales.
- Encourager la subvention des équipements et intrants agricoles en faveur des femmes rurales.
- Appuyer les institutions gouvernementales de promotion des Femmes à développer des approches-programmes en matière de Planification, Coordination et Suivi Evaluation des Investissements publics.